



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **05 OCT. 2020**

La ministre

Réf : D20011742

Madame Marie-Pierre RIXAIN
Députée de l'Essonne
126 rue l'Université
75355 PARIS SP 07

Madame la Députée,

chère Marie-Pierre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les problèmes que posent les dépôts illégaux de déchets aux collectivités locales et les pollutions qu'ils engendrent.

Ainsi que vous le relevez, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vient de renforcer les pouvoirs des maires face aux dépôts illégaux de déchets et autres formes d'abandon de déchets.

Les délais de mise en œuvre des sanctions applicables aux producteurs et détenteurs de déchets, édictés à l'article L.541-3 du code de l'environnement, ont été réduits d'un mois à dix jours. La loi a aussi durci les sanctions pénales applicables à ces infractions. Par ailleurs, il est désormais permis aux maires d'habiliter et de commissionner des fonctionnaires municipaux pour constater les infractions en matière de déchets, ouvrant ainsi aux maires la possibilité de s'adjoindre des agents ayant une connaissance de la population et du territoire de la commune les rendant mieux à même d'intervenir rapidement.

Ces évolutions, toutes demandées par les collectivités territoriales, doivent être mises en œuvre avant de pouvoir en analyser les effets et d'envisager un nouveau renforcement des procédures et des sanctions en tant que nécessaire.

Il me paraît également important que les collectivités locales fassent savoir à leurs administrés quelle est leur politique en matière de déchets et quels moyens seront déployés pour prévenir la constitution de dépôts illégaux de déchets.

Et ce afin d'apporter une réponse ferme à ces infractions, en mettant en œuvre sans tarder, chaque fois que cela sera nécessaire, les procédures et moyens mis à leur disposition tant par le code de l'environnement que par le code pénal. L'État accompagnera les collectivités par le biais de campagnes d'information incitant les citoyens à respecter les gestes de tri et réduire le gaspillage alimentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

Amitiés

Barbara POMPILI